



LE
HERISSON
CRAVENTAIS

★
LE JOURNAL DE L'A.P.A.C.



Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :

Art. 1^{er}. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (... la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...) : **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)

-N°11-
-JANVIER 2000-

-LE HERISSON CRAVENTAIS- N°11 (janvier 2000)

« Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé »
(Brochure de l'A.P.A.C.)



EDITO



Bonne année, chers Craventais, habitants du village et des hameaux ! Bonne année, répétons le ensemble, car cela n'a pas trop bien fini, ni bien commencé, le fameux passage 1999-2000 ! Serrons-nous les coudes.

Tout le monde, toutes les maisons, tous les jardins ont souffert. Mais, sûr et certains, ce sont les familles du Val Comtat qui ont été le plus touchées, suivies par les habitants de la Pierre et du bout de la rue Douville : froid, obscurité, isolement, angoisse parfois.

Depuis dimanche 2 janvier l'électricité est finalement rétablie presque partout mais les dégâts sont loin d'être réparés et les souvenirs ne sont pas effacés.

Heureusement les Craventais ont fait jouer les vieilles solidarités villageoises et se sontentraîdés. Et c'est tant mieux puisque la priorité de la Mairie semble décidément être l'usine et « la centaine d'ouvriers qui travaillent à la PGEP privée d'électricité » (tract de la Mairie distribué le 28 décembre). Tout Craventais de bon sens sait apprécier le rôle de cette entreprise dans l'économie du village mais n'y avait-il pas aussi quelques cas particuliers qui méritaient d'être pris en considération avec la même urgence ?

Bien sûr, rien n'est facile en période de crise et il ne faut pas critiquer pour le plaisir. Mais en ces jours difficiles, un peu de chaleur humaine, des permanences à l'école, des mains tendues, peut-être quelques mots publics du Maire n'auraient pas été de trop.

Maintenant il faut penser à l'avenir en espérant qu'il sera moins rude et décevant. Le Hérisson va s'efforcer, tout au long de cette année, de vous informer sur quelques aspects de la gestion communale en mettant en évidence les enjeux correspondants. Car, si nous avons une information régulière par la Gazette, ne nous étonnons pas qu'elle ne défende que le point de vue de la Mairie qui la rédige. Et il est bon qu'à Cravent aussi l'information soit pluraliste.

Nous vous proposons aujourd'hui quelques éléments de réflexion sur une denrée dont les récents lendemains de tempête nous ont montré combien elle était vitale ... et fragile : **l'eau du robinet**. Vous trouverez aussi un petit couplet sur les **parking**, sur l'air de « mon beau sapin ».

Nous souhaitons que le Hérisson soit **VOTRE tribune** et un moyen d'expression à la disposition de tous. Alors n'hésitez pas à réagir à nos propos, à nous faire part de votre point de vue, des sujets qui vous tiennent à cœur ... ou même de vos humeurs ! Nous nous efforcerons de les publier.

Mais n'oublions pas l'essentiel : **BONNE ANNÉE A TOUS**



« Le Hérisson Craventais » 1 rue André Mojard 78270 CRAVENT

LE PRIX DE L'EAU

Parlons-en

Quel est le (juste) prix de l'eau ?

La question n'est pas simple mais ne manque pas d'intérêt.

Si nous croyons la Gazette, l'eau ne serait pas chère à Cravent... en raison de la bonne gestion de la municipalité. Réalité, langue de bois ou pieu mensonge ?

Avant de répondre à la question du prix, on peut chercher à savoir combien ça coûte.

Le prix de l'eau comporte plusieurs volets :

Pour obtenir de l'eau du robinet, il faut

- la pomper
- la contrôler
- la distribuer
- relever les compteurs et facturer

La distribution de l'eau jusqu'à notre robinet est gérée par le syndicat des eaux et financée par votre facture d'eau.

Mais les eaux usées doivent être

- collectées (c'est le tout à l'égout)
- éventuellement pompées
- assainies avant d'être rejetées

L'assainissement (les égouts) est géré par le SIVOM, payé par une "taxe d'assainissement" et une subvention municipale que nous payons dans nos impôts

L'assainissement représente de gros

investissements financés par des prêts qui doivent être remboursés aujourd'hui.

A partir de ce constat, on peut développer deux logiques :

- Certains vous diront que l'assainissement doit être payé par ceux qui rejettent des eaux usées. Position de bon sens ; et dans ce cas, le coût de l'assainissement doit être incorporé en totalité au prix de l'eau.

- D'autres vous diront que les investissements engagés pour l'assainissement participent à la santé et à la propreté du village ; c'est donc une charge qui doit être payée par nos impôts, comme l'éclairage public par exemple.

A Cravent, la municipalité actuelle (comme la précédente) a choisi cette dernière solution. C'est pour cela que l'eau n'est pas chère à Cravent.

Mais ne nous y trompons pas : nous payons le supplément dans nos impôts locaux. Et cela est important : la subvention d'assainissement représentait environ 1/3 du budget de fonctionnement de la commune soit environ 500 000 Frs. (A l'avenir il sera plus difficile de l'évaluer parce qu'une pirouette comptable a permis de tout mélanger dans le budget)

Pour notre part, il nous paraît plus juste de faire **payer l'eau à son prix de revient réel**. C'est d'ailleurs obligatoire dans les communes plus importantes et cela risque de le devenir pour nous aussi dans les années à venir.

Autrement dit, il faut augmenter le prix de l'eau et diminuer les impôts d'un montant correspondant.

Le résultat pour la commune sera identique mais il aurait l'avantage de sensibiliser chacun d'entre nous sur le coût réel d'une denrée qui devient rare et de **nous inciter à être un peu plus économes**.

Qu'en pensez-vous ? Faites le nous savoir.

APAC actualités

Francis Quiers, président de l'APAC depuis sa création en 1976 a demandé à Jean-Louis Gaulle de reprendre le manche de l'association à partir du 1^{er} janvier.

Il ne nous quitte pas mais nous le remercions pour son action constante en faveur de notre village « qui mérite, malgré sa petite taille, la plus grande attention ».

Nous accueillons Jean-Louis Gaulle qui est issu d'une vieille famille craventaise souvent mêlée à la vie publique de la commune. Avec lui, nous allons réfléchir à la manière de ne pas subir les changements mais de les accompagner en les orientant dans le sens souhaité par les Craventais.

Merci Francis et bienvenue à Jean-Louis de la part de tous les Hérissons.



« Mon beau parking » ou, mieux vaut en rire.

Il fallait des terrains, des terrains ... Alors on a acheté 20 000 m2 au bout de la rue Douville. Pour quoi faire ? On ne savait pas.

Alors on s'est débarrassé de 12 000 m2 vite fait qu'on a cédé à l'usine qui était toute contente... Mais il restait toujours 8000 m2 dont on ne savait que faire.

Alors on a découvert que Cravent avait besoin d'un parking.

Il fallait loger 60 ou 70 voitures. Tu comprends, les jours de fête ou de foot, avec les joueurs, les remplaçants, les supporters, la télé... il fallait bien ça. 3000 m2 de parking on allait se payer !

Ça aurait été chouette. Même qu'on aurait fait un talus pour cacher les voitures, on aurait planté des arbres, des fleurs ; ç'aurait été le plus beau parking de l'île de France ! C'était l'idée du siècle.

Hélas ! à la dernière réunion du conseil municipal, on a fait une autre découverte : là où on voulait le mettre, le parking, c'était trop loin.

Les gens ne l'auraient pas utilisé. Ils auraient continué à se garer comme avant...

Alors le parking il est passé à la trappe.

Au fond, c'est peut être pas plus mal, mais la bonne idée ç'aurait peut être été de ne pas acheter le terrain, pas vrai ?

